

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

#### **INONDATIONS ET COULEES DE BOUES**

La mairie de Valdivienne informe ses concitoyens qu'un arrêté interministériel du 17/09/2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des inondations et coulées de boues le 10 juin 2018 a été publié au Journal Officiel le 20 octobre 2018.

Il est rappelé qu'à compter du 20 octobre 2018, date de publication au journal officiel, les sinistrés disposent d'un délai maximum de 10 jours ouvrés pour présenter ou confirmer leur demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurances.